

Sujet : [INTERNET] Champ de tir - Sacconges
De : > yann.lechevin (par Internet) <yann.lechevin@gmail.com>
Date : 07/10/2023 à 15:14
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr
Copie à : mairie@annecy.fr, francois.astorg@annecy.fr, olivier.barry@annecy.fr

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser ce message pour vous faire part du **caractère complètement grotesque, aberrant et anachronique de ce projet.**

En effet, pour reprendre les éléments du dossier, comment peut-on vouloir augmenter les capacités d'un champ de tir urbain, en cohérence avec un " **Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU communal qui vise à conforter Seynod comme un pôle structurant de l'agglomération et du bassin de vie au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants** ".

Par ailleurs, quelle idée saugrenue que de vouloir déclasser des terres agricoles en zone urbaine, probablement à forte valeur environnementale, alors que n'importe quel nouveau quartier se veut "éco-quartier" ? La commune a fait le choix d'urbaniser cette zone en attribuant des permis de construire pour de l'habitation collective à proximité direct de ce champ de tir, déjà générateur de nuisances inconsidérées et importantes.

L'argument justifiant ce projet : " Il permet en effet la mise en œuvre d'un stand de tir ouvert évolutif, nécessaire à l'entraînement et la préparation des troupes du 27e BCA. Ce nouvel ouvrage d'entraînement est indispensable pour préserver la capacité opérationnelle des Armées dans le cadre de sa mission d'intérêt général. De surcroît, il permettra, de par sa configuration (procédés constructifs, orientation, protections...), un accroissement du nombre de tireurs simultanément sur ce site unique en évitant ainsi d'élargir les plages d'utilisation d'ores et déjà arrêtées et rendues publiques ou d'aménager une nouvelle emprise dans les environs. A ces titres, le projet d'aménagement du stand de tir du 27e BCA, sur le secteur de Sacconges, présente un caractère d'intérêt général avéré" **est complètement fallacieux.**

Rien n'empêche de réaliser un champ de tir dans une autre zone isolée d'habitation. Pour mémoire, le champ de tir ne dispose d'aucune infrastructure technique lourde. Il s'agit de champs avec du sable, quelques routes et une vieille pompe à incendie dans un bâtiment vétuste ...

Hormis son déménagement vers une zone dans laquelle les nuisances seraient moindres, les seules évolutions ne peuvent être que la réduction de sa capacité, de son utilisation et de ses nuisances. Il existe des technologies permettant l'isolation des pas de tir (comme des tunnels, des couvertures absorbantes en pneus recyclés ...).

La notion d'intérêt générale est également complètement biaisée car le 27e BCA dispose d'autres champs de tir, isolés dans d'autres zones. La seule vraie justification est la facilité et la proximité au détriment de l'environnement et de la qualité de vie des habitants. Il ne fallait pas laisser s'urbaniser la zone, si l'activité du champ de tir était vraiment si critique.

Dans l'attente de votre retour,

Bien cordialement,

Yann Lechevin,
224 Route de Sacconges,
74600 Annecy Seynod